

Encourager les initiatives de recherche : l'Appel à projets générique

Principale modalité de soutien à la recherche fondamentale, l'Appel à projets générique (AAPG) encourage la recherche collaborative à l'initiative des chercheurs ainsi que la prise de responsabilité des jeunes chercheuses et chercheurs.

PLUSIEURS INSTRUMENTS DE FINANCEMENT

Trois instruments de l'AAPG (PRC, PRCE et PRCl) renforcent les collaborations scientifiques tandis que le quatrième (JCJC) encourage la prise de responsabilité des jeunes chercheuses et jeunes chercheurs.

Projets de recherche collaborative (PRC) est le principal dispositif de financement de l'ANR. Il soutient la collaboration entre équipes sur un projet commun pour renforcer leur créativité, permettre le regroupement de leurs compétences et constituer de nouveaux consortiums académiques.

permet aux chercheurs de traiter de nouvelles questions, ou de les aborder sous une nouvelle perspective, et aux entreprises de trouver matière à innovation dans les recherches les plus fondamentales.



119 PRCE

ont été financés en 2018, ce qui représente 13 % du budget d'intervention consacré aux appels à projets de l'ANR.

Projets de recherche collaborative - international (PRCl) a pour objectif de renforcer les collaborations internationales bilatérales et équilibrées entre équipes françaises et étrangères ayant de fortes synergies. Les agences de financement impliquées peuvent évaluer en parallèle les projets déposés – ceux retenus par les deux agences sont alors financés. Mais elles peuvent aussi convenir qu'une seule agence, dit *Lead agency*, recevra, évaluera et sélectionnera les projets. Grâce à une confiance mutuelle, ce type d'accord perdure entre l'ANR et les agences de financement de la recherche allemande, autrichienne, brésilienne, luxembourgeoise et suisse.

Projet de recherche collaborative - entreprises (PRCE) est dédié aux collaborations entre au moins un laboratoire académique et au moins une entreprise privée disposant d'une activité de R&D. Ce rapprochement



99 PRCl

ont été financés en 2018, ce qui représente 5 % du budget d'intervention consacré aux appels à projets de l'ANR.

Projets de Jeunes Chercheuses et Jeunes Chercheurs (JCJC) s'adresse à celles et ceux ayant obtenu leur thèse depuis moins de dix ans. Il permet aux jeunes générations de développer leurs propres thématiques de recherche, de consolider leur équipe ou d'en constituer une, favorisant ainsi leur prise de responsabilité.



312 JCJC

ont été retenus pour financement en 2018, ce qui représente 15 % du budget d'intervention consacré aux appels à projets de l'Agence.



1 133 PROJETS RETENUS
pour financement en 2018
soit un taux de réussite de **15,1%**
en progression par rapport à l'édition 2017 (13,2%)

UNE STRUCTURATION PAR AXES SCIENTIFIQUES

En concertation avec les communautés de recherche, l'APPG 2018 a évolué :

- ▷ les coordinateurs scientifiques déposent leur projet par axe disciplinaire ou interdisciplinaire, et non plus selon les défis sociétaux ;
- ▷ 47 axes ont été identifiés, avec 47 comités d'évaluation scientifique dédiés ;

Cette nouvelle structuration exprime une attention renforcée en faveur d'une meilleure identification disciplinaire et transdisciplinaire, en adéquation avec les défis.

▷ la référence aux défis de la Stratégie nationale de recherche ne constitue plus un critère de sélection ;

▷ la qualité et l'originalité du projet, son organisation et les moyens mis en œuvre restent les principaux critères d'évaluation de l'AAPG, l'excellence scientifique du projet et de l'équipe constituant un critère discriminant pour la sélection. ...

histoire d'un succès

Sandrine Codis, « Jeune Chercheuse » en astrophysique

Trois ans après avoir obtenu son doctorat, l'astrophysicienne Sandrine Codis, chargée de recherche CNRS à l'institut d'Astrophysique de Paris, a présenté pour la première fois en 2018 un projet de recherche à l'AAPG **Jeunes chercheuses Jeunes chercheurs (JCJC)**. Son projet, SPHERES, a été retenu, présentant l'ambition de modéliser la « toile cosmique », constituée de filaments de gaz et de matière noire le long desquels évoluent les galaxies. Ces travaux devraient aider à comprendre les grandes structures de l'univers et à interpréter les images de la mission spatiale européenne EUCLID, prévue pour 2021, à laquelle participe activement la France. Ce financement JCJC donnera un nouvel essor à la carrière et au projet

de cette normalienne qui noue des collaborations avec les chercheurs de tous âges dans le monde entier.

“

Mon laboratoire m'avait aidé à monter la partie administrative du dossier, se souvient Sandrine Codis. Ce financement m'a d'abord permis de lancer une procédure de recrutement d'une chercheuse en post-doctorat. J'ai aussi pu monter un workshop au Japon sur mes thématiques de recherche, aux trois quarts réglé par cet appel comme prévu dès ma demande de subvention. Qui plus est, l'ANR est un tremplin : elle nous permet de porter la responsabilité d'un projet au sein de la communauté scientifique, jusqu'à peut-être envisager de postuler un jour à de grands appels à projets européens – comme le Conseil européen de la recherche, pourquoi pas !

”



Pour en savoir plus :

<https://www.youtube.com/watch?v=e425mc3fuo4&list=PLBGAVVGzrPkE9EB5xj443kKb18iWRKKBq&index=4&t=0s>

••• Avec 7 520 propositions déposées en 2018, l'AAPG représente une très forte volumétrie de projets. Pour cette raison, le dispositif d'évaluation mis en place en 2014 s'effectue en deux étapes :

▷ En première étape, une pré-proposition synthétique (4 pages) est déposée puis évaluée par deux membres du comité d'évaluation (avec l'appui éventuel d'un expert extérieur dans des cas de projets très interdisciplinaires), la décision finale relevant du comité.

▷ En seconde étape, les coordinateurs sélectionnés sont invités à soumettre une proposition détaillée (20 pages). Deux membres de comité sont en charge de chaque dossier et sollicitent l'expertise d'au moins deux scientifiques externes, avec désormais un droit de réponse du chercheur à ces expertises. Sur la base de ces évaluations externes et de leur propre avis sur le dossier, les deux membres présentent une synthèse au comité, qui classe alors les meilleurs projets pour recommandation au

financement sur les budgets disponibles. En fonction de sa capacité budgétaire l'ANR détermine, par comité et instrument, la liste des projets finalement retenus pour financement.

Les porteurs de projets éligibles reçoivent une synthèse de l'évaluation finale et peuvent, sous deux mois, porter leurs éventuelles interrogations ou contestations devant l'Agence, qui les instruit.

transverse et/ou interdisciplinaire supplémentaires.

Les projets retenus de l'AAPG 2018 se répartissent de la façon suivante :

- ▷ 603 projets de recherche collaborative (PRC)
- ▷ 312 projets de Jeunes Chercheuses et Jeunes Chercheurs (JCJC)
- ▷ 119 projets de recherche collaborative - entreprise (PRCE)
- ▷ 99 projets de recherche collaborative - internationale (PRCI)

Il est à noter qu'en fin d'année, l'Agence a financé 57 projets sur listes complémentaires grâce à des compléments budgétaires rendus possibles notamment par des reports de programmes internationaux, pour un équivalent d'aide allouée de 24,2 M€.

Le taux de sélection final de l'AAPG sur les deux étapes atteint ainsi 15,1 % (42,2 % en première étape et 35,8 % en seconde étape), soit le taux le plus haut enregistré depuis la mise en place de l'appel générique en 2014.

En cohérence avec sa mission de financeur de la recherche sur projets, l'ANR a noué de nombreux partenariats institutionnels. Dans le cadre de l'AAPG, le ministère chargé de la défense (Direction générale de l'armement - DGA), et le Secrétariat général pour la défense et la sécurité nationale (SGDSN) ont contribué à hauteur de 3,3 M€ au financement de projets en lien avec leur secteur d'intérêt.

En fin d'exercice budgétaire, le budget total de l'AAPG représente ainsi 443,1 M€, contre 420,6 M€ en 2017. ▀



Le budget total de l'AAPG représente

443,1 M€
contre
420,6 M€ en 2017

LES DEUX ÉTAPES DE L'APPEL À PROJETS GÉNÉRIQUE (AAPG)

Étape 1 : Dépôt des pré-propositions



Étape 2 : Dépôt des propositions détaillées



CHIFFRES CLÉS ET RÉSULTATS 2018

Le plan d'action 2018 de l'ANR a mis en avant de grands domaines de recherche prioritaires, identifiés par l'État pour leur valeur stratégique. Dans le cadre de l'AAPG, ces priorités ont été soutenues de la façon suivante :

▷ Dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), en cohérence avec le plan national, un abondement

de 9,6 M€ a permis de financer 21 projets supplémentaires, dont 44% étaient interdisciplinaires.

▷ Les sciences humaines et sociales (SHS) ont bénéficié d'un soutien additionnel de 7,2 M€ grâce au Plan national de soutien aux SHS. 24 projets supplémentaires ont ainsi été financés, dont la moitié visaient des travaux multidisciplinaires.

▷ 6 projets sur les technologies quantiques ont bénéficié d'un budget complémentaire de 3 M€, en cohérence avec la participation de la France au projet Flagship Quantum lancé par l'Union européenne.

Enfin, une enveloppe de 11 M€ résultant de l'augmentation du budget d'intervention, a permis de financer plus de 30 projets de recherche

Résultats de l'Appel à projets générique 2018

